

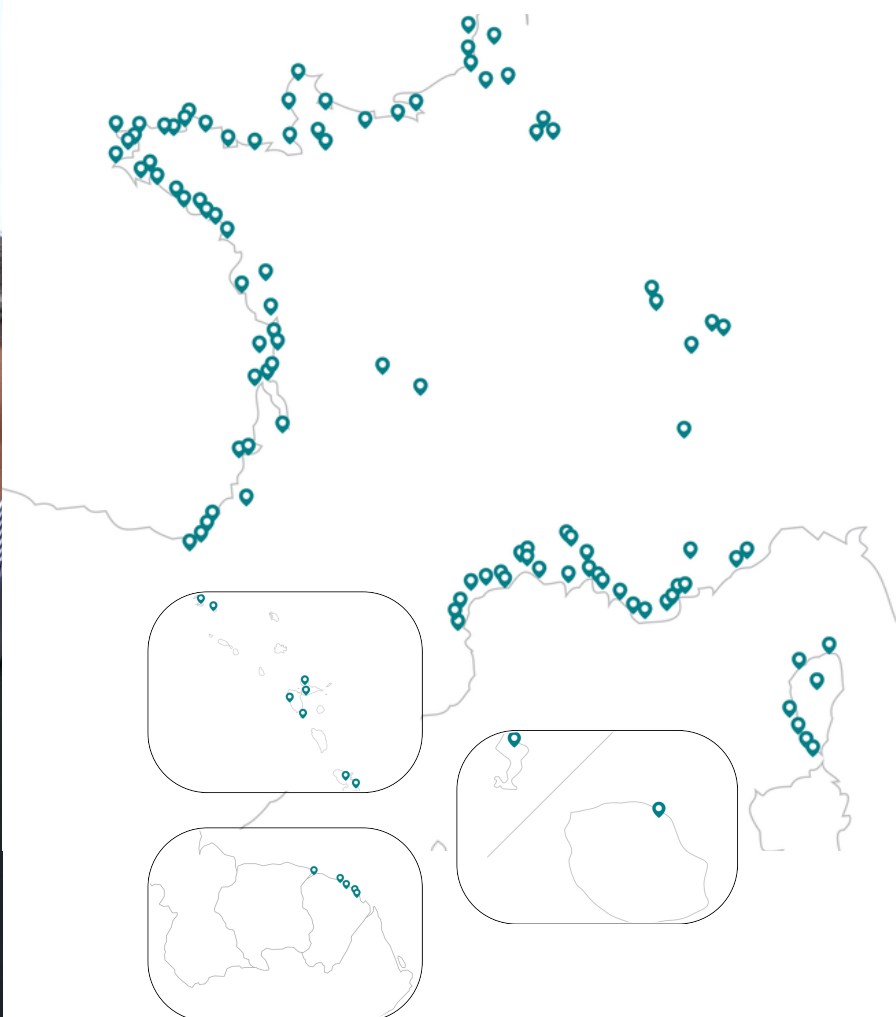


**REJOIGNEZ VOTRE
CLUB DES MÉCÈNES
DES RIVAGES DE
FRANCE !**

**CONTRIBUEZ A LA PRESERVATION
DES ESPACES NATURELS
LITTORAUX ET LACUSTRES, DE
MÉTROPOLE ET D'OUTRE-MER**



LE RÉSEAU



- **Environ 200 adhérents** en métropole et en outre-mer: Régions, Départements, Intercommunalités et communes, associations...
- Une gouvernance et une **présence de proximité**, près des territoires
- **Un centre de ressource** et d'échanges d'expériences : équipe de permanents, plate-forme web, rencontres, formations...

PATRIMOINE PARTAGÉ & CORESPONSABILITÉ

Changement climatique, érosion accélérée, montée du niveau de la mer, perte de biodiversité, pression foncière et touristique... Tous menacés voire déjà impactés, les espaces littoraux et lacustres, patrimoine stratégique partagé, concentrent **des enjeux écologiques, économiques et sociaux majeurs**.

Mobilisés en première ligne, les collectivités gestionnaires agissent, les techniciens innovent, les citoyens s'engagent... Mais les missions s'intensifient tandis que les moyens se contractent. Dans ce contexte, **la coopération entre acteurs publics et monde économique** devient tout aussi impérative.

Fort de plus de 35 ans d'existence, le réseau **RIVAGES DE FRANCE fédère, accompagne, valorise environ 200 collectivités** et organismes gestionnaires des espaces naturels littoraux et lacustres, en métropole et en outre-mer.

Son **action déterminante** vise à :

- la préservation des milieux naturels sensibles
- l'adaptation vitale des territoires au changement climatique
- la gestion durable des usages
- la valorisation d'un patrimoine commun.

À l'appui de son expertise reconnue et de son ancrage national, le réseau porte l'ambition d'associer avantageusement les entreprises à cette dynamique d'intérêt général, en instaurant aujourd'hui le **CLUB DES MÉCÈNES DU LITTORAL...**



UNE ALLIANCE STRATÉGIQUE PUBLIC-PRIVÉ

Dans quoi vous engager ?

Le **Club des Mécènes du Littoral** est un cercle d'entreprises engagées aux côtés de Rivages de France, dont il est une émanation directe. Cela confère **transparence, rigueur, cohérence stratégique** à sa vocation :

- structurer un mécénat collectif exigeant
- appuyer utilement le réseau et son animation
- financer des projets concrets de préservation
- fédérer un réseau d'acteurs économiques responsables
- renforcer l'impact national et territorial des actions menées.

Pourquoi vous engager ?

1. Affirmer un leadership responsable

- Inscrire votre entreprise dans une démarche RSE tangible
- Contribuer à des projets à fort impact environnemental, économique et social
- Apporter un appui décisif à l'adaptation des territoires aux enjeux de préservation.

2. Intégrer un réseau d'influence

- Élus et décideurs territoriaux
- Directions techniques et gestionnaires d'espaces naturels
- Bureaux d'études, entreprises spécialisées, prescripteurs...

Le Club favorise les rencontres qualifiées (réunions régionales, visites de terrain, webinaires stratégiques, rencontre annuelle...) : l'opportunité de développer concrètement votre réseau relationnel et d'affaires.

3. Créer de la valeur durable

- Anticiper les évolutions réglementaires et environnementales
- Croiser expertises publiques et privées, vectrices de valeur
- Développer des coopérations économiques et opérationnelles
- Accroître votre visibilité institutionnelle et valoriser votre engagement.



UN CLUB D'ENTREPRISES ET DE PROJETS RIGOUREUX

Des entreprises de tailles et d'activités variées

Le Club rassemble des **TPE, PME, ETI et grands groupes**, unis par une même volonté d'agir :

- bureaux d'études et cabinets de conseil
- entreprises de travaux (BTP, paysage, gestion environnementale)
- industriels et fabricants (mobilier, signalétique, équipements)
- acteurs du numérique et de l'innovation
- partenaires techniques des collectivités.

DES DONS ÉTUDIÉS, DÉFISCALISÉS ET FLÉCHÉS

La contribution annuelle, assimilée à un don, ouvre droit à une réduction fiscale de 60 % :

Chiffre d'affaires annuel	Contribution	Coût réel après déduction
0 - 250 k€	2 000 €	800 €
250 - 700 k€	3 000 €	1 200 €
700 k€ - 2 M€	5 000 €	2 000 €
+ 2 M€	10 000 €	4 000 €

Répartition :

- 50 % du produit des mécénats pour l'animation nationale du réseau par Rivages de France
- 50 % pour des projets de protection du littoral et des lacs sélectionnés par les membres du Club

Un engagement exigeant

Chaque entreprise mécène s'engage dans le Club via **un cadre clair** :

- participer à la sélection des projets soutenus
- bénéficier d'un cadre juridique sécurisé
- s'inscrire dans une charte éthique partagée.

DES CONTREPARTIES À LA HAUTEUR DE VOTRE ENGAGEMENT

Accroître votre visibilité institutionnelle

- **Présence** sur les supports officiels du Club
- **Valorisation** sur le web et les réseaux sociaux
- **Promotion** éditoriale (interviews, retours d'expérience...)
- **Newsletter** dédiée
- **Relations** publiques et presse.

Vivre des expériences « inclusives » et « exclusives » inédites

- **Visites** de sites et de chantiers
- **Événements** territoriaux
- **Rencontre** annuelle nationale (projet de « Trophées du littoral et des lacs »)
- **Partages** d'innovations et de retours d'expérience...

Optimiser l'ancrage territorial et la dynamique de votre entreprise

Le Club a vocation à se structurer par façades maritimes et bassins lacustres pour :

- renforcer votre **proximité** avec les territoires et leurs acteurs à forte visibilité économique et sociétale
- impliquer et donner un **sens concret** à l'engagement local de votre entreprise et de vos collaborateurs
- optimiser votre **cohésion** interne via une thématique valorisante et des activités mobilisatrices.

Partager et servir une conviction bénéfique à tous

Le littoral et les lacs constituent un **capital** naturel stratégique. Leur préservation conditionne l'attractivité, la résilience et la compétitivité de nos territoires et de leurs **entreprises... dont la vôtre.**



LES MEMBRES

HAUTS DE FRANCE

Conseils Départementaux : Nord, Pas-de-Calais
EPCI : SM EDEN 62, PNR Caps et marais d'Opale, SM Baie de Somme - Grand littoral Picard
Communes : Boulogne-sur-Mer, Le Crotoy
Associations et Fédérations : Rivages Propres ASA des Dunes du Pas-de-Calais 62, FDC de la Somme, FDP de la Somme, CEN Hauts de France

NORMANDIE

Conseils Départementaux : Calvados, Seine-Maritime
EPCI : SM des espaces naturel littoraux de la Manche – SYMEL
Communes : Colleville-sur-Mer, Villers-sur-Mer, Cherbourg-en-Cotentin, Jullouville
Associations et Fédérations : FDC de Seine-Maritime, Maison de l'Estuaire, FDC de la Manche

BRETAGNE

Conseil Régional : Bretagne
Conseils Départementaux : Finistère, Ille-et-Vilaine
EPCI : SM Grand Site Cap d'Erquy-Cap Fréhel, CdC Côte d'Emeraude, CdC Haut Pays Bigouden, CdC Pays Bigouden Sud, CdC Pays d'Iroise, CDC Crozon Aulne Maritime, CdC Pays des Abers, CdC Pays Fouesnantais, CdC Cap Sizun Pointe du Raz, Lorient Agglomération, PNR du Golfe du Morbihan, CDC Belle-Île-en mer, SM Grand Site Gâvres-Quiberon,
Communes : Tréveneuc, Perros-Guirec, Ile de batz, Penvenan, Guissény, Pleumeur-Bodou, Clohars-Carnoët, Crozon, Fouesnant, Guidel, Locmariaquer, Gâvres, Séné, Arzon, Sarzeau
Associations et Fédérations : Bretagne Vivante - SEPNEB, Crozon littoral environnement, Paysages et Mégalithes, Conseil de développement Golfe du Morbihan Vannes Agglo

PAYS DE LA LOIRE

EPCI : CdC Vendée Grand Littoral
Communes : Saint-Brevin-les-Pins, La Faute-sur-Mer, Les Sables d'Olonne

NOUVELLE-AQUITAINE

Conseil Régional : Nouvelle-Aquitaine
Conseils Départementaux : Charente-Maritime
EPCI : CdC de l'Île d'Oléron, CdC de l'Île de Ré, SM de la Dune du Pilat, SM de gestion du Marais d'Orx
Communes : La Rochelle, Châtaillonn-Plage, Fouras, Ile d'Aix, Port-des-Barques, Soulac-sur-mer, La Teste de Buch, Tarnos, Guéthary, Hendaye
Associations et Fédérations : CEN Nouvelle-Aquitaine, FDC Charente-Maritime, T.E.O, CPIE Medoc - Curuma, CPIE Littoral Basque

OCCITANIE

Conseil Régional : Occitanie
EPCI : CA Hérault Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole, PNR de la Narbonnaise, SM Camargue Gardoise
Communes : Fleury d'Aude, Leucate, La Palme, Lattes, Palavas-les-Flots, Vendres, Le Grau du Roi
Établissements publics : EID Méditerranée
Associations et Fédérations : CEN Occitanie, ADENA, FDC de l'Hérault, FDC du Gard

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Conseils Départementaux : Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes
EPCI : Métropole Toulon Provence Méditerranée, Métropole Aix-Marseille-Provence, SIANPOU, Estérel Côte d'Azur Agglomération
Communes : Arles, Martigues, Saint-Chamas, Saintes-Maries de la Mer, Port Saint-Louis du Rhône, Carry-le-Rouet, Le Rove, Cassis, La Ciotat, La Croix-Valmer, Cavalaire sur Mer, Ramatuelle, Saint-Tropez, Théoule-sur-mer, Cannes, Antibes
Établissements publics d'état : PN des Calanques, PN de Port-Cros
Associations et Fédérations : CEN PACA, Fondation Tour du Valat, Les Amis du Marais du Vigueirat, Le Domaine du Rayol, FDC du Var

CORSE

Collectivités territoriales : Collectivité de Corse
EPCI : SI Gestion des espaces naturels littoraux du sartenais – ELISA
Établissements publics : Office de l'environnement Corse
Communes : Corbara, Ajaccio, Bonifacio, Pianottoli-Caldarelli

OUTRE-MER

EPCI : Collectivité de Saint-Martin, CdA Espace Sud Martinique
Communes : Terre-de-Haut, Morne-à-l'Eau, Sinnamary, Awala-Yalimapo, Rémire-Montjoly, Le Gosier, Anse-Bertrand
Opérateurs publics : Parc National de Guadeloupe, Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy
Associations et Fédérations : Kwata, GEPOG, Nature Océan Indien

LACS

EPCI : SMADESEP, SM du Lac de Vassivière
Communes : Lugrin, Sciez, Salles-Curan, Onoz, Moirans-en-Montagne, Aiguines
Associations et Fédérations : Asters - CEN Haute-Savoie

NATIONAL

Opérateurs publics : Office National des Forêts, Conservatoire du littoral
Associations et Fédérations : Fédération des PNR de France, LPO France, SNPN France, Fédération Française de Randonnée Pédestre

Vous engager au sein du Club des Mécènes du Littoral, c'est :
***faire le choix d'un partenariat durable et d'investir dans l'avenir des territoires,
conjuguer votre performance économique et votre responsabilité environnementale,
bénéficier en contrepartie d'un retour optimal sur votre investissement minimal.***

RIVAGES DE FRANCE

Association loi 1901 • SIRET : 390 620 359 00104
4, place Bernard Moitessier • 17000 LA ROCHELLE

Tél. 05 46 37 45 02

contact@rivagesdefrance.org • www.rivagesdefrance.org

